*Communiqué de presse de l’organisme responsable du 30 juin 2014*

**Dialogue sur l’égalité des salaires 2009 – 2014 : l’organisme responsable fait le bilan**

**Le dialogue sur l’égalité des salaires – un projet des partenaires sociaux et de la Confédération – s’est achevé. L’organisme responsable a fait le bilan de ces cinq années. Le nombre d’entreprises que l’on espérait participer au dialogue et examiner sur une base volontaire l'égalité des salaires n’a clairement pas été atteint, mais la sensibilité à la problématique de l’égalité des salaires s’est accrue.**

Sur la base de l’évaluation de la loi sur l’égalité, les partenaires sociaux (Union patronale suisse, Union suisse des arts et métiers, Union syndicale suisse, Travail.Suisse) avaient convenu d’éliminer aussi vite que possible les écarts de salaire discriminatoires entre hommes et femmes dans les entreprises suisses. La Confédération a apporté son soutien à ce projet, dénommé « Dialogue sur l’égalité des salaires », et s’est impliquée dans l’organisme responsable. La convention de partenariat est entrée en vigueur le 1er mars 2009. Le but du projet était d’inciter les entreprises à vérifier, sur une base volontaire, s’il existait en leur sein des écarts de salaires entre hommes et femmes et à corriger les discriminations éventuelles. Toutes les entreprises, unités administratives et institutions de droit public de Suisse pouvaient y participer.

Le projet, prévu pour cinq ans, s’est achevé fin février 2014. 51 entreprises, fortes de 230 000 employés, y ont pris part. Lors de sa séance du 16 juin 2014, l’organisme responsable a fait le bilan du Dialogue sur l’égalité des salaires, sur la base d’une évaluation des résultats. Il a abouti aux conclusions suivantes :

* L’objectif initial, qui était de mettre fin aussi vite que possible aux discriminations salariales, n’a pas été atteint. Selon l’enquête la plus récente sur la structure des salaires, l’inégalité en la matière est toujours aussi élevée. Il n’a pas été possible d’inciter suffisamment d’entreprises à prendre part au Dialogue. Le concept de mesures facultatives pour réaliser l'égalité des salaires dans le cadre du Dialogue n'a pas atteint son objectif.
* Le Dialogue sur l’égalité des salaires a néanmoins accru la sensibilité des entreprises à cette problématique. Celle-ci se trouve désormais à l’agenda de grandes entreprises. Même les petites entreprises comptant moins de 50 collaborateurs ont été sensibilisées grâce à ce projet. La réalisation de l’égalité des salaires a acquis une plus grande résonance auprès du public et du monde politique.
* La nécessité de prendre des mesures pour réaliser l’égalité des salaires est incontestée.

Contakt / renseignements
Luzius Mader, Office fédéral de la justice, T +41 58 46 24102

[Rapport d’évaluation](http://www.lohngleichheitsdialog.ch/index.cfm?id=1)